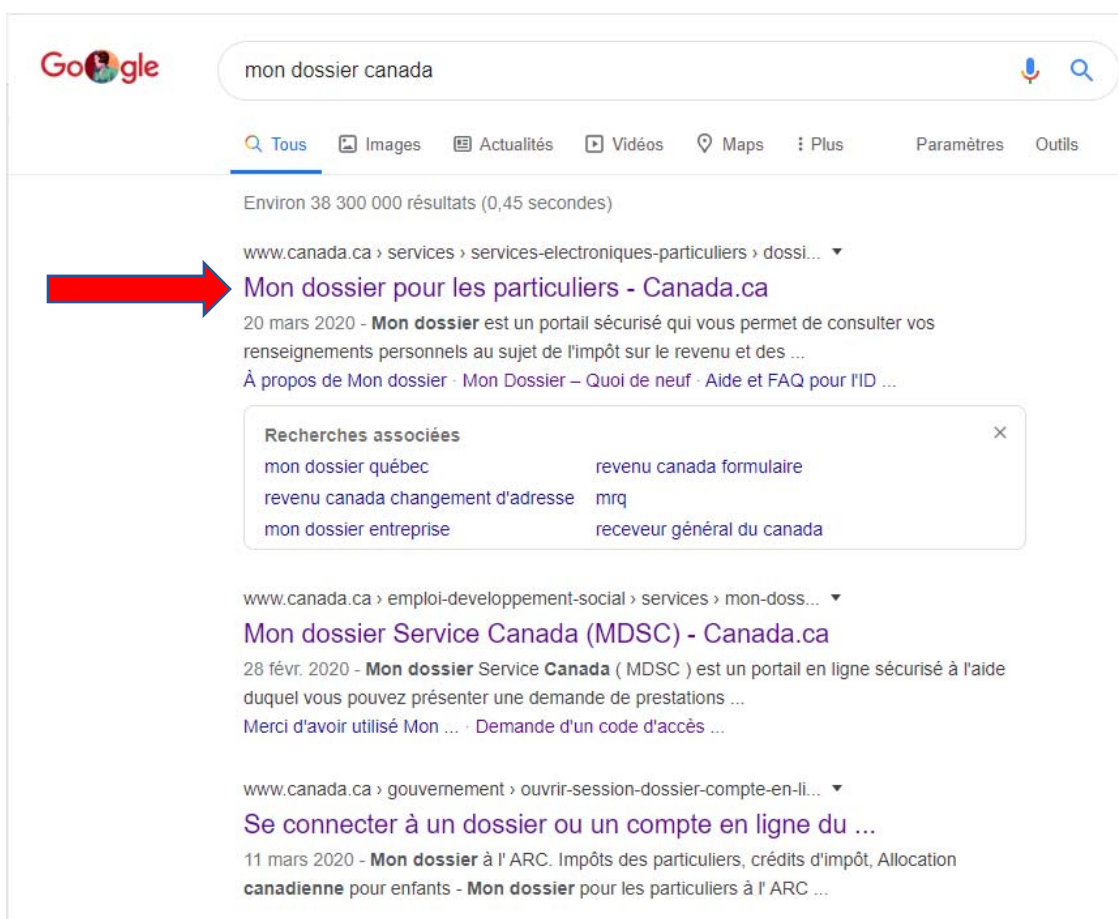


PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU) DE 2000 \$

A

Ouvrez une page Internet

- Écrivez dans la barre de recherche de Google : **mon dossier canada**
- La page ci-dessous apparaîtra
- Cliquez sur : **Mon dossier pour les particuliers – Canada.ca** (voir la flèche rouge)



The screenshot shows a Google search interface. The search bar contains the text "mon dossier canada". Below the search bar, there are navigation options: "Tous", "Images", "Actualités", "Vidéos", "Maps", "Plus", "Paramètres", and "Outils". The search results show "Environ 38 300 000 résultats (0,45 secondes)". The first result is from "www.canada.ca" and is titled "Mon dossier pour les particuliers - Canada.ca". A red arrow points to this result. Below the main result, there is a section for "Recherches associées" with suggestions like "mon dossier québec", "revenu canada formulaire", "revenu canada changement d'adresse", "mrq", "mon dossier entreprise", and "receveur général du canada". Other search results are visible below, including "Mon dossier Service Canada (MDSC) - Canada.ca" and "Se connecter à un dossier ou un compte en ligne du ...".



MENU

Accueil > Impôts > Services électroniques > Services électroniques aux particuliers

Mon dossier pour les particuliers

1 Nouvelles dates limites de paiement et de production des déclarations

La date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers a été repoussée au **1^{er} juin 2020**. Les contribuables auront jusqu'au **1^{er} septembre 2020** pour payer les montants d'impôt dus pour l'année 2019.

Vous pourrez demander la nouvelle Prestation canadienne d'urgence dans Mon dossier ou en appelant la ligne téléphonique réservée à partir d'**avril 2020**.

[Apprenez-en plus sur les mesures fiscales prises pour aider les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19](#)

Remarque : Si vous avez reçu un avis de cotisation qui indique que vous devez payer votre montant d'impôt d'ici le 30 avril 2020, notez que cette date a été repoussée au **1^{er} septembre 2020**. Nous nous excusons de la confusion.

2 Bien que nous continuions à offrir des services essentiels, veuillez noter que certains de nos services numériques pourraient ne pas être disponibles en raison des mesures prises concernant la maladie COVID-19.

3 Nouveau — Les détenteurs d'une [BC Services Card](#) peuvent maintenant ouvrir une session avec Mon dossier.

Mon dossier est un portail sécurisé qui vous permet de consulter vos renseignements personnels au sujet de l'impôt sur le revenu et des prestations, et de gérer vos affaires fiscales en direct.

1

Choisissez parmi l'une des trois façons d'accéder à Mon dossier :

Option 1 - Se servir d'un de nos partenaires de connexion

Ouvrez une session ou inscrivez-vous avec les mêmes renseignements que vous utilisez pour d'autres services en ligne (vos services bancaires, par exemple).

Partenaire de connexion Ouverture de session / Inscription

► [Voir la liste des partenaires de connexion](#)

Option 2 - Se servir d'un ID utilisateur et mot de passe de l'ARC

Ouvrez une session avec votre ID utilisateur et mot de passe de l'ARC, ou inscrivez-vous.

Ouvrir une session à l'ARC [Inscrire à l'ARC](#)



Pour ouvrir mon dossier ARC

Vidéo: Comment s'inscrire à Mon dossier



Aide et FAQ

[ID utilisateur et mot de passe de l'ARC](#)

[Partenaires de connexion](#)

[BC Services Card](#)

Agence du revenu du Canada

Ouvrir une session à l'ARC

* ID utilisateur *(obligatoire)*

[Vous avez oublié votre ID utilisateur?](#)

* Mot de passe *(obligatoire)*

[Vous avez oublié votre mot de passe?](#)

Pour plus de renseignements sur la façon dont la protection de vos renseignements personnels est assurée, consultez notre [Déclaration sur la collecte des renseignements personnels](#).

[Inscrivez-vous](#) si vous êtes un nouvel utilisateur.

Pour [révoquer](#) ou [modifier](#) votre ID utilisateur ou mot de passe de l'ARC, ou pour [gérer vos questions et réponses de sécurité](#), vous devez d'abord ouvrir une session.

Aperçu pour [REDACTED]

i COVID-19 : Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Le gouvernement du Canada émet des paiements aux travailleurs résidant au Canada qui ont perdu leur revenu d'emploi ou d'un travail indépendant pour des raisons qui sont liées à la COVID-19. Vous pouvez présenter une demande pour cette prestation auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou de Service Canada, mais non auprès des deux. Le dépôt d'une demande de prestation indique que vous consentez à ce que l'ARC utilise vos renseignements fiscaux pour les fins d'application et d'exécution de la PCU, et consentez à ce que vos renseignements, incluant certains renseignements fiscaux, soient communiqués à Emploi et Développement social Canada.

Présenter une demande



Vous devez cliquer sur Présenter une demande

! Vous avez un accès limité.

Veillez entrer ou demander votre [code de sécurité de l'ARC](#) pour accéder à [tous les services de Mon dossier](#).

Avis par courriel

i [Inscrivez-vous](#) pour recevoir des avis par courriel lorsqu'il y a de la [correspondance admissible](#) qui peut être consultée dans Mon dossier et lorsque des changements importants sont apportés à votre compte.

4

Pour faciliter la gestion des demandes, le gouvernement a désigné des jours précis pour faire votre demande. Veuillez suivre les instructions suivantes :

Si vous êtes né au mois de	Faites votre demande de PCU les	La meilleure journée pour faire votre demande
Janvier, février ou mars	Lundis	6 avril
Avril, mai ou juin	Mardis	7 avril
Juillet, août ou septembre	Mercredis	8 avril
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis	9 avril
Tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches	

[Aperçu](#)

COVID-19 : Demande de prestation canadienne d'urgence

Admissibilité

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Important : Vous n'êtes pas admissible à recevoir la Prestation canadienne d'urgence (PCU) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pendant que vous recevez des prestations d'assurance emploi (AE) ou la PCU de Service Canada. Si vous avez déjà présenté une demande auprès de Service Canada pour l'AE ou la PCU, vous ne pouvez pas présenter une demande pour la ou les mêmes prestations auprès de l'ARC.

Pour être admissible, vous devez satisfaire aux exigences suivantes :

- Vous résidez au Canada.
- Vous avez 15 ans ou plus au moment de la demande.
- **Pour votre première demande de PCU :** vous avez arrêté ou vous prévoyez d'arrêter de travailler pour des raisons qui sont liées à la COVID-19, et, pour au moins 14 jours consécutifs pendant la période de quatre semaines pour laquelle vous présentez une demande, vous ne recevrez pas :
 - un revenu d'emploi;
 - un revenu d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées à la maternité ou à la paternité.
- **Pour vos demandes subséquentes de PCU :** vous continuez à ne pas travailler pour des raisons qui sont liées à la COVID-19, et, pour la période de quatre semaines pour laquelle vous présentez une demande, vous ne recevrez pas :
 - un revenu d'emploi;
 - un revenu d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées à la maternité ou à la paternité.
- Vous n'avez pas quitté votre emploi de façon volontaire.
- Vous n'avez pas demandé ni recevez la PCU ou des prestations d'AE de Service Canada pour la même période d'admissibilité.
- Vous avez gagné un revenu d'au moins 5 000 \$ au cours des 12 derniers mois ou en 2019 provenant de l'une ou plusieurs des sources suivantes :
 - des revenus d'emploi;
 - des revenus d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées aux congés de maternité ou de paternité.

Périodes d'admissibilité :

- Les périodes d'admissibilité sont des périodes de quatre semaines.
- Vous pouvez demander la PCU pour un maximum de 16 semaines.

Remarque : S'il est déterminé plus tard que vous n'étiez pas admissible à la prestation, vous devrez rembourser tout montant reçu relativement à cette prestation.

*** Sélectionnez une période**

Sélectionner la période (15 mars 2020 au 11 avril 2020)



[Aperçu](#)

COVID-19 : Demande de prestation canadienne d'urgence Attestation

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Période sélectionnée : 15 mars 2020 au 11 avril 2020

J'atteste ce qui suit :

- Je réside au Canada.
- J'ai 15 ans ou plus au moment de la demande.
- Pour ma première demande de PCU : j'ai arrêté ou je prévois d'arrêter de travailler pour des raisons qui sont liées à la COVID-19, et, pour au moins 14 jours consécutifs pendant la période de quatre semaines pour laquelle je présente une demande, je ne recevrai pas :
 - un revenu d'emploi;
 - un revenu d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées à la maternité ou à la paternité.
- Pour mes demandes subséquentes de PCU : je continue à ne pas travailler pour des raisons qui sont liées à la COVID-19, et, pour la période de quatre semaines pour laquelle je présente la demande, je ne recevrai pas :
 - un revenu d'emploi;
 - un revenu d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées à la maternité ou à la paternité.
- Je n'ai pas quitté mon emploi de façon volontaire.
- Je n'ai pas demandé ni reçois la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou des prestations d'assurance-emploi de Service Canada pour la même période d'admissibilité.
- J'ai gagné un revenu d'au moins 5 000 \$ au cours des 12 derniers mois ou en 2019 provenant de l'une ou plusieurs des sources suivantes :
 - des revenus d'emploi;
 - des revenus d'un travail indépendant;
 - des prestations provinciales ou fédérales liées aux congés de maternité ou de paternité.

Vous devez attester que les renseignements que vous avez fournis sont vrais et exacts, et reconnaître que le fait de faire une fausse déclaration est une infraction criminelle.

* J'atteste ce qui suit :

- Je satisfais toutes les exigences indiquées ci-dessus et je reconnais et conviens que je dois rembourser tout paiement auquel je n'ai pas droit.

Annuler

Précédent

Suivant

**** IMPORTANT – ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE INSCRIT AU DÉPÔT DIRECT ****

****Vous pouvez faire votre demande avec votre accès limité pour ce mois-ci****

***Il sera important pour les mois suivants d'avoir indiqué votre code d'accès à l'endroit prévu (voir plus bas) ***

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS ET/OU SOUTIENT, N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS AU
(450) 245-7471.**